

CONTRAT D'ENTRETIEN

ABONNEMENT D'ENTRETIEN POUR CHAUDIERE OU CHAUFFE EAU

- Saunier Duval
 Vaillant
 ELM Leblanc

- Chaffoteaux & Maury
 Hydromotrix FRISQUET
 Germinox

Autres marques (*):

(*) _____

Le présent abonnement concerne l'entretien pour :

Mise en service le :

Installée à l'adresse suivante :

Il est souscrit par :

Caractéristique du ou des appareils : Type : N°: Nature de l'énergie :

Date :

Tél :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ABONNEMENT

L'abonnement est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties un mois avant son expiration, par lettre en recommandée. Le paiement du forfait annuel doit intervenir dans le délai d'un mois après souscription de l'abonnement ou dans le courant du mois précédent son échéance, en cas de renouvellement.

SERVICES COMPRIS DANS L'ABONNEMENT :

L'abonnement comprend :

- ▶ Une visite obligatoire annoncée par lettre au moins cinq jours à l'avance, plus une visite éventuelle en cas de panne, sur simple appel du client.
- ▶ Les visites suivantes demandées par l'abonné seront facturées suivant les tarifs de main d'œuvre et de déplacement de l'entreprise.
- La visite obligatoire comprend :
- Le nettoyage du corps de chauffe, du brûleur et de la veilleuse;
- La vérification de la pompe;
- La vérification et le réglage des organes de régulation et de sécurité.

LIMITATIONS DE L'ABONNEMENT :

Ne sont pas compris dans l'abonnement :

- ▶ Le ramonage des conduits de fumée et de pots de purge;
- ▶ Le détartrage du corps de chauffe;
- ▶ La vérification et l'entretien des radiateurs;
- ▶ La réparation d'avaries ou de pannes causées par fausses manœuvres, interventions étrangères, gel, utilisation d'eau ou de gaz anormalement pollués;
- ▶ D'une façon générale, les interventions autres que celles prévues ci-dessus;
- ▶ Les pièces défectueuses seront facturées au fur et à mesure des échanges dès lors que celle-ci ne sont plus garanties.

PRIX

Le présent abonnement est souscrit pour la somme de : € TTC

Ces prix sont révisibles chaque année au moment du renouvellement de l'abonnement.

RESPONSABILITE

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour tous incidents ou accidents provoqués par fausses manœuvres, malveillance, sinistres, guerres, grèves, tremblement de terre, incendie.

Elle ne saurait l'être non plus pour d'éventuels incidents dans le circuit de chauffage en dehors de la chaudière, ou dans la cheminée, notamment en cas de bistrage.

Fait à, le

Signature de l'abonné,
Précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

ateliervalentin@hotmail.fr ☎ 01.45.48.23.18

Adresse de Facturation et de correspondances :
55 Avenue Ledru Rollin - 94170 LE PERREUX SUR MARNE
Siège Social : 111 Avenue, Victor Hugo - 75784 PARIS CEDEX 16
RCS PARIS 519 745 111